

29 mai 2024 -11:19

## Jeux de hasard : sans pub et pas avant 21 ans

Des messages d'avertissement beaucoup plus visibles, variés et percutants sur les publicités pour les loteries, paris sportifs et autres jeux d'argent, et un âge minimum de 21 ans pour y participer.

Comme prévu par la législation actuelle sur les jeux de hasard[1], le Conseil Supérieur de la Santé a établi ses recommandations concernant notamment la forme et le contenu des publicités encore admises.

Mais pour le Conseil, la mesure la plus efficace pour lutter contre les risques de dépendance reste d'interdire, purement et simplement, toute forme de réclame.

## Une dépendance sous-estimée

Vous avez du mal à vous empêcher de jouer, vous empruntez parfois de l'argent à vos proches ou leur mentez pour pouvoir jouer, vous croyez vraiment pouvoir vous « refaire » avec une nouvelle partie ou un dernier pari, ... Si vous vous reconnaissez dans ces comportements, la dépendance vous guette. En Belgique, on estime à plus de 380.000 le nombre de joueurs à haut risque parmi les plus de 18 ans. Un chiffre certainement en-deçà de la réalité, car les applications et sites de jeux en ligne sont peu ou pas monitorés et rencontrent un succès croissant, notamment auprès des plus jeunes. Les risques encourus ne concernent pas que les joueur·se·s : difficultés financières, problèmes psychologiques, conflits familiaux et violences domestiques, perte de logement ou d'emploi, risques de suicide... C'est toute la famille de la personne concernée, et la société dans laquelle elle vit, qui est impactée.

## Adolescence et goût du risque

Avec un cerveau encore en développement, les jeunes adultes sont très impulsifs et peuvent rechercher des sensations fortes pour combattre l'ennui et le vide intérieur ressentis à l'adolescence. Les 16-24 ans ont dès lors plus de risques de tomber dans la dépendance. La popularité des jeux en ligne auprès de cette tranche d'âge particulièrement vulnérable est donc d'autant plus inquiétante. Augmenter à 21 ans l'âge minimum pour participer à des jeux de hasard les protégera autant que possible.

Les personnes présentant déjà des problèmes psychologiques et les enfants de joueurs pathologiques ou avec des antécédents familiaux de dépendance sont également plus susceptibles de développer des problèmes d'addiction au jeu.

## Un marché en pleine explosion

Les joueurs dépendants sont une véritable manne pour l'industrie des jeux de hasard. Ils peuvent générer

à eux seuls près de 40% des revenus du secteur, dont l'offre est de plus en plus grande. Aux traditionnels casinos, jeux de grattage, tiercés et autres loteries, s'ajoutent le poker en ligne, les paris sur à peu tous les types de matchs sportifs, les machines à sous virtuelles, voire des jeux vidéo contenant des mini-jeux d'argent, etc. Cette offre pléthorique bénéficie de vastes campagnes de publicité lors d'événements de masse, favorisant l'acceptation sociale des jeux de hasard. A titre d'exemple, suite à la Coupe du monde de football de 2022, le nombre de joueurs sur les sites de jeux d'argent a doublé. Qu'en sera-t-il après les prochains Jeux Olympiques, le Tour de France, ou encore l'Euro 2024 ?

## Des avertissements efficaces

Les avertissements actuels ne sont pas assez visibles, manquent d'efficacité et ne sont pas réalistes. Faire peser la responsabilité sur les seuls joueurs avec des messages comme « Jouez avec modération » ou « Arrêtez-vous à temps », c'est ignorer les mécanismes complexes de l'addiction au jeu, qui impliquent des facteurs personnels, environnementaux et liés au type de jeu lui-même.

Le Conseil recommande donc, en l'absence d'interdiction totale de toute publicité, d'imposer l'utilisation de messages en alternance, par exemple : « Jouer c'est perdre », accompagné d'une question d'auto-évaluation et d'un appel à l'action. Ces messages devraient être développés de manière indépendante de l'industrie du jeu. Ils devront en plus être clairs, lisibles, visibles sur chaque publicité et adaptés à toutes les personnes concernées. Le Conseil souligne également l'importance de créer un site web de référence pour fournir des informations sur la réduction des risques et offrir de l'aide aux personnes confrontées à des problèmes liés au jeu.

## Dans son avis 9790 sur la publicité pour les jeux de hasard, le Conseil Supérieur de la Santé recommande :

- D'interdire toute forme de publicité pour ces jeux ;
- Tant que la publicité est autorisée, d'utiliser 5 messages d'avertissements différents, dont l'efficacité aura été testée sans intervention quelconque de l'industrie du jeu ;
- De vérifier le strict respect de ces mesures.

Le Conseil soutient le relèvement de l'âge légal pour jouer à 21 ans. Il rappelle également les recommandations de son avis 9396 de 2017, qui incluent :

- Limiter l'accessibilité aux jeux (heures d'ouverture, contrôle d'accès, ...) et promouvoir les outils d'auto-contrôle (exclusion volontaire, limites d'argent prédéfinies, rapports de gains/pertes, ...) ;
- Réguler l'offre de jeux (notamment celle des jeux en ligne, qui sont les plus risqués) ;
- Obliger les institutions de jeux à identifier et orienter les joueurs problématiques vers des organismes

de soins ;

- Sensibiliser les professionnels et la population aux risques des jeux de hasard et renforcer l'offre de soins ;
- Favoriser la recherche sur la dépendance aux jeux et mettre en place un organe de santé indépendant à consulter pour toute décision liée aux jeux de hasard.

*[1] Articles 19 et 20 de l'arrêté royal du 27/02/2023 déterminant les modalités relatives à la publicité pour les jeux de hasard*

Conseil Supérieur de la Santé  
Avenue Galilée, 5 bte 2  
1210 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 524 97 97  
<http://www.css-hgr.be>

Sofie Verdoodt  
Responsable communication  
+3225249105  
+32478731183  
[sofie.verdoodt@health.fgov.be](mailto:sofie.verdoodt@health.fgov.be)

Fabrice Péters  
Coordinateur général  
+32 486 31 47 59  
+32 2 524 91 74  
[fabrice.peters@health.fgov.be](mailto:fabrice.peters@health.fgov.be)